

Vendredi 28 mars 1919

Secret.

Convention du Gothard

Département des Chemins de fer.

Verbal.

M. Haab rend compte de l'état des pourparlers avec le ministre d'Allemagne concernant la révision de la convention du Gothard. Des difficultés de forme se sont élevées. Dans une note confidentielle adressée au Dr Adolf Müller, le gouvernement provisoire allemand suggère l'idée de négociations qui auraient lieu à Berlin. Le chef de M. Haab a fait remarquer à M. Müller que la Suisse ne pourrait pas donner suite à cette idée, à cause des engagements auxquels elle est tenue à l'égard de l'Italie.

~~Sur la proposition de M. Haab, complétée par M. Motta, le Conseil fédéral décide:~~

Sur cette occasion, M. Calonder donne des explications sur le passage de sa lettre de Paris qui avait provoqué les observations au sein du Conseil fédéral, à la séance du 21 mars, et le télégramme de ce jour. La question de la convention du Gothard n'a pas donné lieu à Paris à des négociations officielles, mais seulement à des conversations privées et officieuses, conduites par le prof. Rappard. C'est dans ce sens que doit être entendu le passage de la lettre en question.

Sur la proposition de M. Haab, complétée par M. Motta, il est décidé:

Le gouvernement italien sera informé par le canal de M. Wagnière, que l'Allemagne est disposée à faire de larges concessions dans l'affaire de la convention du Gothard; il sera ainsi mis à même de préciser son attitude.



M. le marquis Paulucci, ministre d'Italie à Berne, sera également informé des ouvertures allemandes par le Département Politique.

M. Haab demandera au président du Conseil national, au nom du Conseil fédéral, de renvoyer sine die la discussion de l'interpellation Michel.

Communiqué à M. le
conseiller fédéral Haab,
et retourné au soussigné.

Le secrétaire:
Coutat

à M. le conseiller fédéral Calonder.

Vancin
H.